



ASSEMBLEE NATIONALE

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

8^{ème} Législature

DISCOURS

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
Alassane Bala SAKANDE,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
A L'OUVERTURE DE LA PREMIERE
SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021**

Ouagadougou, le 3 mars 2021

PRESEANCE

- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de la République du Bénin ;
- Excellence Monsieur le Président du Conseil National de la Transition de la République du Mali ;
- Honorable Arsène Bognessan YE, Ancien Président de l'Assemblée du Burkina Faso ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du bureau, Présidents de Commissions générales et Présidents de Groupes Parlementaires ;
- Honorables Députés ;
- Distinguées Personnalités ;
- Mesdames et Messieurs.

Mes chers collègues députés, en ces instants solennels de l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2021 de notre Assemblée nationale, vous m'autorisez sans nul doute à entamer mon discours par des invocations dont le caractère singulier se rapporte au cachet tout particulier que revêt la cérémonie de cet après-midi.

En effet, après la validation des mandats des députés issus des législatives du 22 novembre 2020 et de l'élection du président de l'Assemblée nationale, l'ordonnancement de l'architecture institutionnelle de la 8^e Législature s'est poursuivie avec, entre autres, l'adoption du Règlement de l'Assemblée nationale, la mise en place des groupes parlementaires et des commissions générales, et l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale.

Certes, le 4 février 2021, nous nous sommes déjà réunis en plénière à l'occasion de la Déclaration de politique générale du Premier ministre, Son Excellence Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE.

Mais la spécificité de la plénière de cet après-midi tient en ce qu'elle marque le démarrage véritable de la 8^e Législature dans ses missions constitutionnelles pour les cinq années à venir.

Nous procédons donc, dans une certaine mesure, à un acte fondateur d'un cycle législatif dont l'énormité des défis exige, à l'échelle humaine dévouement et sacrifice et à une toute autre échelle des dispositions dont nous ne sommes pas toujours les maîtres.

A l'occasion donc de ce baptême du feu, permettez-moi, au nom de l'Assemblée nationale et de tout le peuple burkinabé, d'introduire ce propos inaugural de la première session de la 8^{ème} législature de la 4^{ème} République par des hommages.

Je voudrais rendre d'abord hommage à Dieu, Allah, entité toute puissante et transcendante, supérieur aux hommes et à la nature.

Invoquer le divin, au sein d'une institution hautement républicaine comme l'Assemblée nationale, c'est courir le risque d'un procès en atteinte à l'esprit de la laïcité de notre Etat, tel que consacré par la loi fondamentale.

Mais que l'on se rassure.

Quand bien même nous sommes un Etat laïc, nous constituons une nation de croyants.

Quand bien même nous sommes soumis aux lois de la République, la République nous autorise à puiser dans notre foi religieuse les ressources nécessaires pour la servir.

Quand bien même nous sommes les premiers artisans de notre destinée, nous demeurons reconnaissants en Dieu.

Reconnaissants en Dieu pour sa bienveillante assistance et sa constante protection durant toutes les épreuves auxquelles nous avons été confrontés et toutes celles auxquelles nous sommes encore confrontés aujourd'hui.

J'exprime par la même occasion ma gratitude aux responsables religieux chrétiens et musulmans ainsi qu'à toutes leurs communautés de fidèles pour leur intercession auprès du créateur et pour leurs immenses contributions à la sauvegarde et au renforcement de la cohésion sociale et de la concorde nationale.

Ma reconnaissance va également aux illustres gardiens de nos traditions qui, dans le secret des rites initiatiques, entretiennent inlassablement ce lien immatériel entre la communauté des vivants que nous formons et le monde des mânes de nos ancêtres.

Je voudrais ensuite rendre un hommage mérité au peuple burkinabé qui a toujours su affronter dans la dignité les soubresauts politiques, sociaux et communautaires et a toujours su privilégier les valeurs de fraternité, de solidarité et de tolérance.

Même si toutes ces vertus humaines ont été forgées sur plusieurs siècles de désir de vivre ensemble, force est de reconnaître que l'histoire récente de nos rapports sociaux a montré qu'elles ont leur part de vulnérabilité.

Autrement dit, elles peuvent vaciller et céder momentanément la place à la violence intercommunautaire, à la stigmatisation et au repli identitaire, comme, hélas, nous l'avons constaté dans certaines localités du Burkina Faso.

C'est pourquoi il est impératif que nous tirions davantage les enseignements de ces épisodes douloureux pour mieux les conjurer dans l'avenir.

Et on ne pourra y arriver sans la bénédiction du Tout-Puissant, sans l'assistance de nos ancêtres et sans le peuple par lequel et pour lequel nous sommes là.

Vous comprenez pourquoi donc, j'ai tenu, dès l'entame de mon propos, à leur rendre hommage et solliciter par la même occasion leur accompagnement dans nos efforts pour l'édification d'une société de paix, de prospérité et de justice.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**
- **Excellences Messieurs les Présidents d'Assemblées nationales ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;**
- **Honorables députés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Avant de poursuivre, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de saluer et de remercier tous nos invités qui nous font l'honneur et l'amitié d'être parmi nous à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2021 de notre institution.

Je sais que cette présence, au-delà de la Représentation nationale, honore notre pays tout entier dans ce contexte de crise sanitaire dû à la pandémie du Covid-19.

Je voudrais tout particulièrement relever et saluer la présence ès qualité, amicale et fraternelle de deux personnalités qui, en répondant favorablement à notre invitation, rehaussent l'éclat de cette cérémonie d'ouverture.

Suivant l'ordre alphabétique de leurs pays respectifs, Je voudrais citer :

- Mon frère et aîné, **Gbèhounou Louis Vlavonou**, Président de l'Assemblée nationale du Bénin.

Colonel des Douanes à la retraite au terme d'une brillante carrière sanctionnée par de prestigieux diplômes dont celui de l'Ecole nationale des Douanes de Neuilly-Sur-Seine, en France, Gbèhounou Louis Vlavonou a occupé plusieurs hautes fonctions dans l'administration douanière du Bénin.

Son grand attachement à la cause des travailleurs le conduira au syndicalisme où son militantisme acharné lui a valu la confiance de ses collègues qui lui confient le poste stratégique de secrétaire général du syndicat des Douanes du Bénin.

Très engagé en politique malgré ses multiples occupations professionnelles, il est successivement membre fondateur du Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP), de l'Union fait la Nation et l'Union Progressiste, son parti actuel.

Elu député en 2003, il renonce à son siège pour continuer à se consacrer à ses activités syndicales.

Réélu en 2007, il entre effectivement à l'Assemblée nationale et réédite l'exploit en 2011 puis en 2015.

A l'issue des dernières législatives, il est élu président de la 8^e Législature de l'Assemblée nationale à une écrasante majorité le 17 mai 2019.

Président Vlovonou, tout en vous souhaitant un agréable séjour à Ouagadougou, nous vous disons « **mikou nao, mibayi kaka. A tri nambo** » pour l'honneur que vous nous faites par votre présence parmi nous. Celle-ci est l'expression des relations fraternelles qui ont toujours uni les peuples burkinabé et béninois.

- Notre deuxième invité de marque est le **Colonel Malick Diaw**, qui nous vient des bords des eaux prestigieuses du Djoliba. Le Djoliba, ce fleuve qui a été témoin d'un des actes fondateurs de la marche de l'Afrique occidentale française vers la souveraineté internationale.

Colonel Malick Diaw, président du Conseil national de la Transition du Mali, je vous dis « **ai dansè** », « **ai ni woula** »,

« Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années », nous enseigne un adage bien connu. Mais en ce qui concerne le colonel Diaw, je dirai plutôt qu'aux militaires vaillants, le galon n'attend point le nombre des années.

Jeune quadragénaire, Malick Diaw est déjà colonel des Forces armées maliennes. Un grade d'officier supérieur qui ne surprend pas quiconque sait qu'après un prodigieux parcours au Prytanée militaire de Kati, le jeune aspirant intègre brillamment la prestigieuse école militaire de Koulikoro. Intrépide officier d'artillerie sol-sol, à la réputation d'homme de terrain, il participe aux opérations militaires contre les groupes terroristes au Nord du Mali. Ses prouesses d'armes lui valent la médaille du Mérite militaire.

Chef d'état-major de la 3^e Région militaire de Kati, en 2019, le colonel Malick Diaw, sort de sa grande discrétion à la faveur de l'avènement du Comité national pour le salut du peuple dont il a été le vice-président. A ce titre, c'est lui qui a conduit les négociations avec les émissaires de la CEDEAO en vue de la levée des sanctions contre le nouveau régime politique de son pays.

Depuis le 5 décembre 2020, il est à la tête du CNT, organe en charge, entre autres, de voter les réformes prévues dans le cadre de la Transition et de l'organisation des futures élections.

Colonel Malick Diaw, Ai nikié pour cette marque d'amitié et agréable séjour à Ouagadougou.

Notre gratitude s'adresse également aux membres des deux délégations qui nous font l'amitié d'être avec nous ce soir.

Ma reconnaissance va aussi à l'endroit de tous ceux qui nous ont toujours témoignés de leur solidarité par leur présence en pareille circonstance à l'Hémicycle mais qui par respect des mesures barrières ne sont pas physiquement des nôtres ce soir. Mais je ne doute pas qu'ils nous suivent présentement grâce à la Télé, à la radio et aux autres plateformes d'écoute et de visionnage.

Je pense notamment à Mesdames et Messieurs les Présidents d'institution, à leurs Excellences Messieurs les Anciens Présidents d'Assemblée nationale, à leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires, à Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales et interafricaines, aux Autorités Coutumières, Religieuses, Administratives, Militaires et Paramilitaires.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Messieurs les Présidents d'Assemblées nationales**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La présente cérémonie procède de l'application de l'article 87 de notre Constitution qui stipule : *« l'Assemblée nationale se réunit de plein droit chaque année en deux sessions ordinaires. La première s'ouvre le premier mercredi du mois de mars et la seconde le dernier mercredi du mois de septembre ».*

Elle introduit également à la fois la première rentrée parlementaire de l'année 2021 et la toute première rentrée parlementaire de la 8^{ème} Législature de la 4^{ème} République.

A plus d'un titre, il y a comme une similitude déroutante entre les premiers pas à l'Hémicycle pour un député et le premier jour de classe pour un élève.

Le rituel de la rentrée scolaire est marqué par le fait que l'enfant quitte sa famille pour l'école où il adopte le statut d'élève avec les avantages que cela procure et les devoirs

qui vont avec. Il inaugure ainsi un processus de façonnement durant lequel l'élève passera à chaque fois de la sphère privée à la sphère publique tout en restant lui-même, c'est-à-dire rattaché à une famille spécifique dont il doit faire la fierté et l'admiration à travers la qualité de ses résultats.

Par contre, un peu plus blanchi et en l'absence de parents protecteurs et sous les regards, encourageants de ses militants, et réprobateurs de ses contempteurs, le député naviguera à compter de ce jour entre la sphère privée qui renvoie à sa famille, son parti, ses militants, ses électeurs, et la sphère publique qui lui confère le statut de représentant de la nation toute entière, comme l'impose l'article 85 de la Constitution qui dispose que « *chaque député, est le représentant de la Nation. Tout mandat impératif est nul.* ».

Par conséquent, bien que désigné par les citoyens d'une circonscription électorale et sur une liste de sa formation politique, le député, une fois installé, est contraint au devoir d'ingratitude à l'égard de son électorat et de sa famille politique. Le pacte électoraliste avec ces derniers ne peut prospérer sous l'empire du mandat représentatif qui gouverne désormais le député.

Mais que l'on se comprenne bien.

En me permettant cette piquêre de rappel, je ne vous incite pas à couper les ponts avec vos électeurs aux moyens de véhicules aux vitres teintés, de numéros de téléphone masqués, de clôtures surélevées et de chiens méchants qui dissuadent tout visiteur. Sinon, vous le savez bien, les électeurs ont la mémoire vivace et la rancœur tenace !

Le parlementarisme de proximité auquel j'appelle de tous mes vœux et qui doit être le leitmotiv de cette 8^e Législature, implique que les élus soient en contact avec leurs concitoyens, tiennent des rencontres publiques, répondent si possible aux multiples sollicitations (qui ne sont pas que financières) et fassent remonter les préoccupations des citoyens vers les sphères de décisions nationales.

Si j'ai tenu à invoquer cette disposition constitutionnelle, c'est juste pour rappeler les exigences liées à notre mandat.

Le député, une fois installé ne doit pas être prisonnier des intérêts particuliers, locaux ou catégoriels. Dans l'exercice de sa mission, il ne doit se déterminer que par rapport à sa vision de l'intérêt général.

L'intérêt général ne doit pas être compris ici comme un simple concept philosophique ou politique dont usent et abusent les technocrates besogneux et autres charlatans des bons mots juste pour se donner bonne conscience.

Non !

L'intérêt général, c'est quelque chose de concret, c'est quelque chose qui a du sens, c'est quelque chose qui se vit.

Quand les lois que nous votons ont un réel impact sur l'autonomisation et la responsabilisation de la femme, alors nous sommes au service de l'intérêt général.

Quand les lois que nous votons, élargissent l'horizon de l'insertion professionnelle et économique de la jeunesse burkinabé, alors nous sommes au service de l'intérêt général.

Quand les lois que nous votons permettent au paysannat burkinabé de vivre dignement et décemment de son labeur, alors nous sommes au service de l'intérêt général.

Quand les lois que nous votons ne transigent pas avec les règles de la gouvernance équitable des ressources publiques, alors nous sommes au service de l'intérêt général.

Certes, en la matière, l'Assemblée nationale s'est évertuée à être à la hauteur de sa raison d'être, c'est-à-dire représenter le peuple, et pour le peuple.

Mais « *assez bon* » ne suffit pas si ça peut être « *mieux* ».

« *Mieux* » ne suffit pas si ça peut être « *meilleur* ».

Et tant que ça peut être « *meilleur* », c'est que le devoir n'est pas encore accompli.

Le meilleur moyen de servir le peuple étant de lui donner les moyens de se servir lui-même, alors offrons-lui les lois les meilleures dont il a besoin pour être l'artisan de son propre bonheur.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Messieurs les Présidents d'Assemblées nationales,**
- **Honorables députés,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La présente cérémonie intervient dans un contexte mondial marqué par la persistance de la pandémie du covid-19 et dans une situation nationale tout aussi préoccupante au plan sécuritaire.

Au plan sanitaire, le Burkina Faso, à l'instar de tous les pays du monde entier fait face à une recrudescence de la propagation du Coronavirus.

Permettez-moi, au nom de la Représentation nationale, d'exprimer notre compassion et notre solidarité à toutes les familles qui connaissent le deuil, à tous les malades qui souffrent actuellement.

J'exprime par la même occasion notre profonde reconnaissance à tous ceux qui œuvrent au quotidien pour endiguer les assauts du virus et pour sauver des vies en détresse.

Je pense notamment aux soignants, à tout le personnel médical et paramédical, et à toutes les personnes mobilisées et engagées dans la lutte contre le Covid-19 dans nos villes et campagnes.

Par la même occasion, j'exhorte nos populations au respect strict des consignes de prévention. Se protéger, c'est protéger les autres et inversement.

Au plan sécuritaire, après un long moment marqué par la phase éruptive du terrorisme dans notre pays et dont nous portons encore les stigmates aux plans humain, économique, social et humanitaire, la résistance nationale suscite de réels motifs de satisfaction et d'espoir.

Certes l'heure de la victoire définitive sur les groupes armés n'a pas encore sonné, mais cette heure viendra.

Cette heure viendra parce que le terrorisme n'a jamais d'avenir.

Cette heure viendra parce que malgré les drames, les larmes et le sang versé, nous ne concéderons aucune victoire au terrorisme.

Cette heure viendra parce que nous sommes à la hauteur de ce défi qui nous a été imposé.

Cette heure viendra parce qu'à chaque fois qu'un Burkinabé est touché, c'est tout le Burkina Faso qui se dresse.

Cet optimisme sur l'issue de la lutte contre le péril terroriste, nous le devons à nos militaires, gendarmes, policiers, douaniers, agents des Eaux et Forêts et aux gardes de sécurité pénitentiaire dont le serment pour la défense de la nation n'a jamais été trahi quel que soit le lieu, quel que soit le moment, quel que soit le danger, quel que soit l'ennemi.

Cet optimisme, nous le devons aussi à nos Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) dont le précieux concours dans la lutte contre l'insécurité se traduit aujourd'hui par un retour progressif des déplacés internes dans certaines localités.

Au plan politique, cette session inaugurale de la 8^e Législature s'ouvre au moment où le chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, entame son second quinquennat à la magistrature suprême de notre pays.

Une fois de plus, au nom de l'Assemblée nationale et au mien propre, je lui renouvelle toutes mes sincères félicitations pour cette réélection, signe de l'adhésion du peuple burkinabé à la vision qu'il porte pour son pays.

Je lui réitère, par la même occasion, les vœux de succès du Parlement dans la mise en œuvre de son projet de société.

Comme on le sait, le Parlement est une institution destinée, par la Constitution, à se prononcer sur les mesures de politiques publiques.

Alors, je voudrais rassurer le chef de l'Etat et l'ensemble de son gouvernement, que dans sa mission constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée nationale mettra un point d'honneur sur sa part de contribution à l'œuvre collective d'édification d'une société fondée sur la recherche de l'intérêt général.

- **Monsieur le Premier Ministre ;**
- **Messieurs les Présidents des Parlements frères ;**
- **Honorables députés ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Parmi les grands engagements du Président du Faso pour les cinq années à venir, figure la question de la Réconciliation nationale à laquelle il a consacré un ministère.

Les débats qu'elle suscite déjà au sein de la classe politique, en particulier, et au sein de l'opinion publique, en général, montre que la réconciliation est une démarche collective douloureuse. Quand bien même dans sa finalité elle vise la concorde nationale, la réconciliation n'est pas chose gagnée d'avance. Mais la seule chose dont on est sûr de ne pas réussir, c'est celle qu'on n'affronte pas.

Le principal écueil de sa mise en œuvre se présente sous la forme d'un double obstacle épistémologique : d'un côté la méconnaissance ou la négation pour certains de l'existence d'un différend qui nécessite que les Burkinabè se réconcilient, et de l'autre, le rejet de toute idée de réconciliation qui ne commencerait pas par la vérité et la justice.

Le sujet est sensible et complexe. Il éprouve les capacités séculaires de notre peuple à se surpasser et met chacun d'entre nous au défi. Mais la problématique de la réconciliation nationale est digne de nous et à la hauteur de notre vision commune, celle de bâtir à jamais la nation burkinabè.

Un certain passé nous divise certes, mais le futur peut et doit nous rassembler.

Réalisée, la réconciliation nationale sera le ciment de notre unité, le levain de notre progrès, le glaive, la balance et le bandeau de notre justice pour le bonheur de notre peuple.

- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La 7^{ème} législature que j'ai eue l'honneur de présider à la suite de mon prédécesseur, feu Dr Salifou DIALLO, s'est employée à réhabiliter l'image de l'institution parlementaire et celle du député. Elle a voulu que d'ici 2020, l'Assemblée nationale du Burkina Faso soit « *une institution forte, moderne, innovante, accessible et au service des populations* », comme cela est indiqué dans son plan stratégique.

La mise en œuvre de ce plan stratégique a été possible grâce à l'accompagnement de partenaires techniques et financiers.

Permettez-moi de leur réitérer les remerciements de la Représentation nationale.

Dans l'attente que l'évaluation du plan stratégique 2016-2020 nous en dise un peu plus sur les résultats atteints, je peux affirmer sans fausse modestie que de nombreux jalons ont été posés.

- **Honorables députés,**
- **Distingués invités,**

La 7^{ème} législature a vu notre parlement honoré par la Présidence de trois Parlements communautaires. Il s'agit de l'Union Parlementaire Africaine (UPA), du Comité Interparlementaire G5 Sahel (CIP-G5 Sahel), et de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI). En rappel, notre mandat à la présidence de l'UPCI court toujours, en principe, jusqu'en juin de cette année 2021.

Toujours au cours de cette même législature qui s'est achevée, notre Parlement a fièrement porté la voix du Burkina Faso au sein des Organisations interparlementaires dont il est membre.

Nous avons saisi l'occasion de notre mandat à la tête de ces instances communautaires pour initier ou proposer des réformes en vue de les rendre plus dynamiques et plus au service des peuples qu'elles représentent.

Notre pays, durant la 7^{ème} législature, a également abrité avec succès et dans un contexte sécuritaire difficile, des rencontres d'envergure internationale. Je veux citer, entre autres, la 40^{ème} Conférence de l'UPA, la Conférence régionale du CIP G5 Sahel et la 1^{ère} réunion de son bureau, la 15^{ème} Conférence de l'UPCI, la 1^{ère} Assemblée plénière du CIP G5 Sahel et la 11^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblées de la région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Au cours de cette 8^{ème} législature, j'entends donner une nouvelle impulsion à la diplomatie parlementaire versus parlementarisme de développement et de proximité dans un nouveau contexte marqué par la pandémie du Covid-19, en renforçant la crédibilité de notre pays au sein des Parlements. Pour ce faire, j'invite l'ensemble des députés qui représenteront notre institution dans ces Parlements communautaires à travailler en bonne intelligence avec la direction en charge de la coopération en vue de marquer positivement la présence de notre Parlement sur la scène Internationale pour le rayonnement de notre pays.

Honorables députés,

Dans toutes les démocraties du monde entier, et encore plus dans les autres formes d'organisation du pouvoir politique, les institutions publiques font face à une crise de confiance qui est devenue, si j'ose le parallèle, une pandémie qui ronge insidieusement le tissu social.

Et les Parlements n'en sont pas épargnés. Bien au contraire, ils sont devenus le souffre-douleur de cette mondialisation dont les peuples attendent, attendent et attendent encore les vertus sociales tant vantées.

Face à cette situation de crise de confiance entre les citoyens et les pouvoirs publics, nous devons chaque jour nous demander quelle perception les Burkinabé ont de leur Parlement.

Cette question, elle doit nous habiter à chaque fois que nous épinglons fièrement le macaron de député sur notre poitrine.

Cette question, nous devons nous la poser à chaque fois que nous initions une proposition de loi.

Cette question, nous devons nous la poser à chaque fois que nous examinons un projet de loi.

Cette question, nous devons nous la poser à chaque fois que nous conduisons une mission d'enquête parlementaire ou une mission d'information.

Cette question, elle doit gouverner notre rapport aux citoyens.

C'est à cette nécessaire introspection, à cette nécessaire remise en cause permanente individuelle et collective que j'invite chacune et chacun de nous, de la majorité comme de l'opposition.

Nous devons avoir le courage de nous interroger, d'interroger nos pratiques, d'interroger nos procédures parlementaires, d'interroger la portée des lois sur le quotidien de nos compatriotes, d'interroger nos règlements.

Tout cela appelle à des réformes nécessaires et urgentes comme celles adoptées dans le nouveau règlement de notre Assemblée nationale.

Je sais que toutes les législatures qui se sont succédé dans l'histoire politique de notre nation se sont attachées à davantage de transparence, à davantage de proximité et à davantage d'écoute.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour rendre notre travail quotidien plus efficace et pour réhabiliter l'image du Parlement en légiférant autrement et efficacement afin

d'offrir aux Burkinabé le Parlement qu'ils attendent, le Parlement dont ils sont dignes, le Parlement auquel tous se reconnaissent.

C'est le seul moyen pour convaincre le peuple que la Représentation nationale n'est pas un accessoire dépassé mais plutôt une nécessité de la démocratie, de la citoyenneté et de la République.

Honorables parlementaires ;

La session qui s'ouvre promet d'être surchargée.

Après avoir fini de mettre en place les organes dirigeants de cette première année de la 8^{ème} législature, et en même temps que nous serons occupés à examiner les projets de lois inscrits à l'ordre du jour, nous devons nous pencher sur les questions d'organisation et de planification domestiques. L'élaboration par une approche inclusive et participative d'un nouveau plan stratégique 2022-2024 et la recherche de nouveaux partenaires techniques et financiers s'imposent comme une priorité absolue. Dans le même temps, nous devons élaborer et adopter le Règlement financier et comptable, le manuel de procédure ainsi que le Règlement administratif de l'Assemblée nationale.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**
- **Honorables députés ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

La première session de l'année dite session des lois sera consacrée à l'examen de plusieurs projets de loi parmi lesquels :

- Le projet de loi portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- Le projet de loi portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso ;

- Le projet de loi portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat ;
- Le projet de loi portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés ;
- Le projet de loi portant modification de la loi n°001-2016/AN du 24 mars 2016 portant création d'une commission nationale des droits humains ;
- Le projet de loi portant modification de la loi n°022-2014/AN du 27 mai 2014 portant prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées.
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Dans cinq jours, le Burkina Faso, à l'instar de plusieurs nations du monde, célébrera la journée internationale de la Femme sous le thème : « Inclusion financière par le numérique pour un développement économique de la femme : défis et perspectives ».

La pertinence de cette thématique tient surtout au fait qu'elle renvoie nos sociétés à leurs propres contradictions.

En effet, alors qu'il est établi que la femme est une actrice majeure de l'économie, elle demeure paradoxalement depuis la nuit des temps la parente pauvre du droit de propriété des moyens de production et de nos jours son accès aux outils numériques reste très marginal.

Alors que sous nos tropiques l'on dénonce à longueur de journée la fracture numérique sans cesse grandissante entre les Etats du Sud et ceux du Nord, on parle peu de cette autre fracture numérique qui sépare l'homme de la femme.

Il faut veiller donc à ce que la célébration de ce 8-Mars débouche sur des recommandations fortes qui tendent à responsabiliser davantage la femme.

Le capitaine Thomas Sankara, féministe avant l'heure, ne disait-il pas, je cite : « la vraie émancipation de la femme, c'est celle qui responsabilise la femme ».

Alors, je souhaite bonne fête à toutes les femmes du Burkina Faso et j'exprime ma solidarité avec toutes celles qui vivent encore les difficiles conditions de personnes déplacées.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**
- **Excellences Messieurs les Présidents d'Assemblées nationales ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;**
- **Honorables députés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Avec votre permission, je voudrais achever mon propos comme je l'ai commencé, par l'invocation de Dieu.

En cette période de carême, temps consacré à la préparation et à la commémoration de la Passion et de la Résurrection du Christ, je nourris une pensée pieuse pour les fidèles catholiques qui observeront durant quarante jours une période d'approfondissement, de dévotion et de détachement matériel.

Puisse Dieu durant ce temps liturgique raffermir leur foi, entendre leurs prières les combler de ses grâces et inonder la nation entière de ses bienfaits.

C'est sur cette note d'imploration que je déclare ouverte la première session ordinaire de l'année 2021 de la 8^e Législature.

Bon et fructueux mandat à toutes et à tous !

Dieu bénisse le Burkina Faso !

Je vous remercie !